



## **VENDREDI 10 MAI 2024**

Lors du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 12 octobre 2023, la direction a refusé d'intégrer le vendredi 10 mai 2024 dans les ponts naturels.

Face à ce mur d'incompréhension, l'intersyndicale SOLIDAIRES, CGT, FO et CFTC Finances Publiques a voté CONTRE ce point des ponts naturels 2024.

Lors de la re-convocation de ce CSAL, le 24 octobre 2023, fort de la pétition signée par 244 agents, pour la direction c'est toujours NON.

Toutes et tous sommes soucieuses et soucieux, malgré des conditions de plus en plus difficiles, de remplir pleinement nos missions de service public et ce, tout particulièrement, pendant la campagne d'impôt sur les revenus qui se tient habituellement entre avril et juin.

L'organisation d'une telle campagne ne dépend pas des agents, mais ils sont les garants de sa réussite et de la qualité du service rendu et donc de la qualité des déclarations déposées.

Pour mémoire, l'Éducation nationale a, quant à elle, décidé de fermer les écoles, collèges et lycées. Nous serons la seule administration du département ouverte avec les services indispensables à la population (comme les urgences, les forces de l'ordre). La CAF, les collectivités locales, France Travail, les banques eux seront fermés.

Ce sera donc un véritable casse-tête pour les parents, pour les agents et pour les chefs de service responsables de l'organisation des congés et de l'accueil du public.

C'est pourquoi l'intersyndicale SOLIDAIRES, CGT, FO et CFTC Finances Publiques du Cher a décidé de déposer un préavis de grève pour cette journée du 10 mai.

Dans ce cadre, les agentes et les agents pourront choisir de cesser le travail et de satisfaire à leurs besoins légitimes de repos et de conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

## **TOUTES ET TOUS EN GRÈVE CE VENDREDI 10 MAI 2024**

*Avec le préavis de l'intersyndicale des Finances Publiques, les agents de la DDFIP 18 qui décideraient d'être en grève le 10 mai 2024 seront couverts, et seule cette journée subira une retenue de salaire, tant que l'agent n'est pas à la fois en grève le 10 mai et une autre journée encadrant les jours fériés qui précèdent ou le week-end qui suit.*